



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAATION

à l'Assemblée communale du jeudi 15 décembre 2022
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Budgets 2023

- a) *Présentation et approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse*
- b) *Présentation et approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville*
- c) *Présentation et approbation du budget 2023 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)*

2. Budget Communal 2023

- a) *Introduction*
- b) *Présentation et approbation du budget communal 2023 basé sur une quotité d'impôts modifiée à 1.95 (augmentation d'un dixième), une taxe immobilière inchangée à 1.3‰, une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).*

3. Vente du Service électrique de Lamboing

- a) *Présentation du dossier*
- b) *Approbation du principe de la vente du Service électrique de Lamboing pour le prix minimal de CHF 1'200'000.00.*
- c) *Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du Service électrique de Lamboing*

4. Approbation du Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité

- a) *Présentation du règlement*

b) *Approbation du Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité*

5. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

c) *Promesse solennelle de M^{me} Anne-Sophie Hirt, collaboratrice à l'Administration des finances*

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

➤ http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 11 novembre 2022